



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JUIN 2013

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### POLICE LOCALE

##### 1. Présentation des comptes de la Zone de police exercices 2007 à 2009. Information financière.

La Ville est toujours en attente de la décision de la Tutelle des Zones de Police en ce qui concerne les comptes 2004 à 2006 (la Tutelle dispose de 200 jours calendriers et les comptes ont été transmis début 12/2012). Afin d'informer le Conseil communal de l'évolution des clôtures des comptes de la Zone de Police, la Direction Finances présente au Conseil les comptes 2007 à 2009. Dès la réception de l'approbation des comptes 2004 à 2006, la Zone de Police présentera dans les meilleurs délais les comptes 2007 à 2009 au Conseil communal.

##### Compte budgétaire 2007

Le compte budgétaire 2007 reprend l'intégration du résultat et des reports de soldes du compte 2006 complètement clôturé.

Le **service ordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 1.116.297,46 € et un résultat à l'exercice propre de 162.302,76 €.

Le **service extraordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 4.980.593,04 €.

##### Compte budgétaire 2008

Le compte budgétaire 2008 reprend l'intégration du résultat du compte 2007 mais pas les reports de soldes.

Le **service ordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 1.264.244,84 € et un résultat à l'exercice propre de 35.767,91€.

Le **service extraordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 5.002.856,19 €.

#### **Compte budgétaire 2009**

Le compte budgétaire 2009 reprend l'intégration du résultat du compte 2008 mais pas les reports de soldes.

Le **service ordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 1.209.743,11 € et un résultat à l'exercice propre de -117.833,58 €.

Le **service extraordinaire** se clôture avec un résultat budgétaire global de 5.002.856,19 €.

## **2. Déclaration de vacance d'un emploi d'inspecteur de police à affecter au service « Proximité ». Décision.**

## **3. Acquisition d'un chien policier au profit de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

La zone de police locale dispose actuellement d'un chien policier.

Ce chien se rapproche de l'âge limite pour encore être engagé dans des missions de police.

De plus, l'actuel maître chien de la zone de police est engagé dans la fonctionnalité proximité de la zone de police, ladite fonction étant difficilement compatible avec sa mission de maître chien ce qui conduit à une sous utilisation de l'animal.

Lors de la confection du budget initial 2013, le Conseil communal a prévu l'acquisition d'un nouveau chien patrouilleur qui serait affecté au sein de la fonctionnalité intervention, fonctionnalité qui est tout à fait compatible avec une utilisation efficiente et efficace de l'animal.

Un Inspecteur d'intervention sera sélectionné en interne par le chef de corps et pourra emmener son chien en patrouille lors de ses pauses et engager son animal dans des opérations de maintien de l'ordre public ou des événements à risque.

En terme de sécurisation d'un groupe, le chien policier équivaut à la présence physique de 4 policiers et pourrait s'avérer être d'une grande efficacité.

En gestion négociée de l'espace public, un policier et son chien pourraient remplacer, en présence physique, l'engagement de deux policiers.

## **4. Acquisition de matériel informatique au profit de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Selon les besoins exprimés par le service informatique de la police locale, il serait utile de faire l'acquisition :

- de 11 PC de bureau ;
- de 7 écrans pour PC de bureau ;
- de 2 PC portable à usages divers (télétravail, présentations, développement, communication...);
- de 4 imprimantes ;
- d'un vidéoprojecteur ;
- d'un scanner ;
- de 10 tablettes tactiles et accessoires ;
- d'un serveur de sauvegarde pour la gestion de nouvelles applications ;
- d'un picoprojecteur.

L'acquisition de l'ensemble du matériel repris ci-dessus vise le remplacement de pièces informatiques devenues usagées à ce jour, soit à adapter certains postes de travail ou de pouvoir utiliser de nouvelles applications.

**5. Acquisition d'un véhicule de police anonyme au profit de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

En concordance au plan quinquennal d'investissements de la zone de police proposé en novembre 2010 à l'autorité, il est proposé de remplacer en 2013 un véhicule de marque « Volkswagen » et de modèle « Bora » datant de 2004.

Ce véhicule de 9 ans - 150.251 km, est actuellement affecté au service judiciaire de la zone de police.

Ce marché fera l'objet d'un rattachement au marché de la police fédérale ouvert et accessible aux zones de police.

**6. Acquisition d'un véhicule de police de proximité au profit de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

En concordance au plan quinquennal d'investissements de la zone de police proposé en novembre 2010 à l'autorité, il est proposé de remplacer en 2012 un véhicule de marque « Toyota » et de modèle « Yaris » datant de 2003.

Ce véhicule de 10 ans et de 100.000 Km a été affecté au service proximité de la zone de police et serait remplacé par un véhicule homologue qui tient compte de certains paramètres écologiques.

Vu l'état vétuste des véhicules des agents de proximité, il est prépondérant pour la bonne marche de ce service de bénéficier de véhicules en parfait état de fonctionnement pouvant répondre aux usages d'un service opérationnel.

Le véhicule remplacé sera revendu à un particulier après démilitarisation.

Ce marché fera l'objet d'un rattachement au marché de la police fédérale ouvert et accessible aux zones de police.

**7. Acquisition d'un serveur « integrated system for the local police » au profit de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Dans le cadre du projet informatique (I.S.L.P.), développé par le Ministère de l'intérieur, la Zone de Police d'Ath a été équipée en matériel informatique et en programmes permettant de travailler en réseau.

Afin d'assurer la conformité de toutes les configurations I.S.L.P, l'ensemble du réseau informatique doit être conforme aux directives de la Direction de la Télématicque de la Police Fédérale), afin que le système soit performant.

Au fil des années, la Police a mis en service les différents modules du système I.S.L.P, lequel constitue aujourd'hui son outil de travail quotidien.

Le choix de cet outil s'avère judicieux, puisqu'il a été retenu, dans le cadre de la réforme de la police, pour l'équipement informatique des zones de police ; que ses fonctionnalités sont continuellement adaptées et d'autres modules sont joints, afin de le rendre plus performant dans le cadre du travail policier.

Au-delà, l'utilisation de ce moyen technologique nécessite un réseau informatique en parfait état de fonctionnement.

C'est dans cette perspective que le service Informatique de la zone de police doit procéder au remplacement de deux serveurs acquis en 2007 par un nouveau serveur 2 socket.

Ce nouveau serveur à toute son utilité puisqu'il serait amené à reprendre les principales applications de travail de serveurs déjà essoufflés et serait doté d'un système de secours.

**8. Marché de service visant le contrôle des absences du personnel pour raison médicale. Modifications suite à l'application de la nouvelle législation sur les marchés publics.**

En séance du 30 avril 2013, le Conseil communal a approuvé les conditions du marché de service visant la désignation d'une tierce société chargée du contrôle médical pour les membres du personnel du corps local de police.

La nouvelle législation sur les marchés publics entrant en vigueur le 01 juillet 2013 et la publication étant planifiée après cette date, il convient de modifier le projet en conséquence.

**DOMAINE COMMUNAL**

**9. Acquisition d'une partie du terrain cadastré section B n°352T sis en retrait de la rue de la Brasserie à Ligne. Décision.**

La Ville d'Ath a l'opportunité d'acquérir une partie du terrain cadastré section B n°352T sis en retrait de la rue de la Brasserie à Ligne, d'une contenance mesurée de 3a, en vue d'agrandir le cimetière de Ligne (plaine de dispersion, minis caveaux...).

**10. Acquisition des parcelles cadastrées section B n°559B/pie et 559C/pie sises rue Centrale à Meslin-l'Evêque. Décision.**

Le Collège communal propose :

- D'acquérir, pour cause d'utilité publique, la parcelle de terrain cadastrée section B n°559B/pie, d'une contenance mesurée de 2a 90ca, sise rue Centrale à Meslin-l'Evêque.
- D'acquérir, pour cause d'utilité publique, la parcelle de terrain cadastrée section B n°559C/pie, d'une contenance mesurée de 18ca, sise rue Centrale à Meslin-l'Evêque.

**11. Aliénation de l'immeuble sis rue du Grand Pont n°2 à Ath. Autorisation au Collège d'ester en justice.**

La Ville est propriétaire d'un immeuble sis rue du Grand Pont n°2 à Ath.

Elle a souhaité, le 28 juillet 2011, vendre cette propriété qui, n'est plus d'aucun rapport pour elle, et qui permettrait, après démolition du bâtiment actuel, sur une superficie de 11 ares 37 ca, de construire +/- 10 logements, 2 et 3 chambres, avec emplacements de stationnement sous ce bâtiment et à l'arrière de ce dernier.

La mise en vente a été organisée et la SPRL E. VAN TRIMPONT a déposé une offre assortie de clauses suspensives.

En attendant de passer l'acte, une SPRL a introduit une demande de construire 10 appartements et a obtenu toutes les autorisations requises.

Depuis de longs mois, le notaire tente de concrétiser l'acte de vente.

La Ville a appris que l'acquéreur tentait de revendre le projet à une société étrangère et que cette dernière serait vraisemblablement amenée à signer l'acte.

La Ville a consulté un bureau d'avocat qui lui indique qu'il est impossible légalement de faire droit à ce changement d'acquéreur. La vente devrait être déclarée nulle et non avenue.

La Ville devrait introduire une demande visant à obtenir un dédommagement (10% du prix de vente).

Toutes ses opérations administratives et juridiques nécessitent le recours à un avocat afin qu'il este en justice au nom de la Ville pour lui permettre de récupérer le bien en question et le remettre en vente.

## **FINANCES COMMUNALES**

### **12. Compte communal exercice 2011 – services ordinaire et extraordinaire. Approbation.**

Le **compte 2011** s'est clôturé au **service ordinaire** par un boni comptable global de 8.810.188,30 €.

**L'analyse microéconomique** met en évidence que les exercices antérieurs présentent un boni budgétaire de 8.348.567,45 €, ce qui est assez cohérent en comparaison avec le boni comptable des exercices antérieurs de 2010 (9.612.438,30 €). Ce boni est principalement généré par l'intégration du résultat du compte 2010 ordinaire à hauteur 9.612.438,30 €. On constate que c'est le résultat des exercices antérieurs qui génère le boni comptable du compte 2011 de 8.810.188,30 €.

**L'analyse microéconomique** met en évidence que le léger mali (quasi équilibre financier) à l'exercice propre du compte 2011 (-4.653,03 €) est principalement la résultante de divers éléments.

Le **service extraordinaire** 2011 présente un mali budgétaire global de 4.640.004,36 € et un mali budgétaire à l'exercice propre de 3.232.133,12 €. Le résultat comptable s'élève à 3.785.662,57 €. Le mali global à l'extraordinaire n'est pas préoccupant en soi car il est la conséquence des engagements réalisés suite aux attributions des marchés en 2011, mais dont les emprunts n'ont pas été conclus avant le 31/12/2011. Les emprunts n'ayant pas été conclus, car il n'y a aucun intérêt à conclure un emprunt pour un marché avant la réception des premières factures, les droits y relatifs n'ont pas été constatés au compte 2011 ce qui génère un mali budgétaire. Ce mali est compensé par les inscriptions budgétaires en modification budgétaire n°1 de 2013 dans le but de couvrir les emprunts conclus après le 31/12/2011. On notera que les investissements réalisés au service extraordinaire sont principalement réalisés dans le but d'assurer l'entretien minimum nécessaire à la conservation du patrimoine communal.

Au sortir du compte 2011, la Ville dispose de réserves et provisions ordinaires d'un montant total de 2.092.127,89 €.

### **13. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 – services ordinaire et extraordinaire. Approbation.**

Au niveau du service ordinaire, on constate que le résultat global est passé de 3.688.902,46 € au sortir du budget initial 2013 à 7.471.746,93 € au sortir de la première modification budgétaire de l'exercice 2013. Soit une augmentation du résultat global de 1.371.182,14 € (+ 102 %) principalement générée par l'intégration du résultat du compte 2011 (7.943.914,42 €).

Au niveau du service extraordinaire, on constate que le résultat global est passé d'un boni de 1.117.687,08 € au sortir du budget initial 2013 à un mali de 2.978.689,70 € au sortir de la première modification budgétaire de l'exercice 2013. Cette variation du résultat extraordinaire est principalement générée par l'intégration du mali du compte 2011 (4.640.004,36 €).

**14. Octroi des subventions figurant nominativement au budget. Délégation au Collège communal. Décision.**

Le Décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013. Le législateur a inséré dans ledit Code un nouvel article L1122-37.

**15. Financement des dépenses d'investissement pour la Ville d'Ath, le C.P.A.S. et la Zone de police. Répétition du marché. Approbation.**

Le Conseil communal a voté le budget extraordinaire pour l'exercice 2013 et fixé ainsi le programme d'investissements pour l'année.

Il est prévu qu'une partie de ces investissements soient financés par voie d'emprunts. Il convient donc de pourvoir aux besoins en financement pour exécuter ce plan.

Comme l'an dernier, il a été prévu d'inclure dans un marché unique les emprunts destinés à financer les investissements de la Zone de police, du Centre public d'action sociale et ceux de la Ville.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

**16. Ducasse 2013. Règlement d'administration intérieure. Adoption.**

Il appartient aux Autorités communales, notamment, de faire jouir les habitants de la Ville des avantages d'une bonne police, de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics, et particulièrement de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et de combattre toute forme de dérangement public.

Considérant que les festivités de la Ducasse d'Ath constituent l'une des manifestations majeures organisées sur le territoire de la Ville et qu'il y a lieu, en raison de l'affluence des foules, de veiller à la sécurité tant des visiteurs que des habitants et au maintien du bon ordre sur la voie publique, M. le Bourgmestre propose d'approuver le règlement d'administration intérieure contenant les dispositions de police applicables du jeudi 22 août 2013 au dimanche 8 septembre 2013.

**17. Prise d'acte des décisions du Collège communal.**

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

**1. Ligne – Rue des Pêcheries – Egouttage défaillant – Intervention en urgence. Décision du 24 mai 2013.**

Une intervention des services communaux s'est avérée nécessaire courant du mois de mai afin de procéder à une ouverture de voirie à la rue des Pêcheries suite à un égouttage défaillant.

**2. Achat de matériel pour la réparation d'un égouttage à la rue de Bétissart à Ormeignies. Décision du 07 juin 2013.**

Suite aux deux violents orages des 7 et 8 mai, la situation de l'égouttage situé à la rue de Bétissart à Ormeignies (à hauteur du numéro 88) s'est considérablement aggravée nécessitant une intervention urgente. Dès lors, une commande de matériel a été effectuée afin que les réparations puissent être réalisées rapidement.

**18. Organisation d'une campagne de sensibilisation à la réduction des déchets ménagers. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

L'organisation d'une campagne de sensibilisation à la réduction des déchets a été intégrée dans les actions de prévention du coût-vérité prévisionnel.

L'objectif est de se faire aider par un bureau d'étude spécialisé pour la conception et l'organisation d'actions de sensibilisation et d'une campagne de communication.

Les missions à remplir visent à sensibiliser et activer les particuliers athis en matière de déchets ménagers via l'adoption de nouvelles habitudes de consommation et de tri, dans le but de réduire leur production de déchets et ainsi influencer positivement sur le coût-vérité.

**CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE**

**19. Compte 2012 de la Fabrique d'église :**

- Saint-Quirin à Houtaing
- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Pierre à Ostiches.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**20. Aménagement et équipement de la voirie à Ath, rue de Soignies/ Avenue Vauban. Approbation.**

La S.A. Compagnie Foncière Athisoise a fait parvenir une demande de permis d'urbanisme visant à construire un immeuble de 20 appartements sur la parcelle cadastrée section B n°914 L 9 sise rue de Soignies / avenue Vauban à Ath.

Une enquête publique s'est tenue du 19/04/13 au 03/05/13, durant laquelle trois réclamations ont été introduites.

Les remarques émises portent principalement sur la hauteur de la construction. Infrabel et le service incendie ont émis un avis favorable conditionnel sur la demande.

Le permis d'urbanisme ne peut être délivré par le Collège communal qu'après délibération du Conseil communal quant aux charges d'équipement à imposer au maître d'ouvrage, l'ensemble devant être repris dans le domaine public communal après réalisation des travaux.

**21. Aménagement et équipement de la voirie à Ghislenghien, 1, rue du Parc Industriel et Avenue des Artisans. Avis.**

L'intercommunale Ideta a introduit une demande de permis d'urbanisme auprès du Fonctionnaire délégué de la Région wallonne en vue de mettre en œuvre le projet de requalification de la zone d'activité économique de Ghislenghien 1, rue du Parc industriel / avenue des Artisans.

S'agissant d'une modification au réseau de voiries, une enquête publique a été organisée du 19/04/13 au 03/05/13, durant laquelle deux réclamations ont été introduites ; une de ces réclamations a été réceptionnée hors délais.

Une des réclamations porte essentiellement sur le trafic qu'engendre le zoning à l'intérieur du village de Meslin l'Evêque ; l'autre réclamation émanant d'une entreprise, vise l'accès au bâtiment durant la durée du chantier.

Le Service incendie a remis un avis favorable conditionnel.

Il revient au Conseil communal de remettre son avis auprès de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

## **22. Commission consultative communale, d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Règlement d'ordre intérieur. Approbation.**

Le Conseil communal est appelé à approuver la composition renouvelée de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Cette décision intervient en séance à huis clos.

Il convient également d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **23. Remplacement de la chaudière de la salle du patronage à Moulbaix. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le système de chauffage de la salle du Patronage à Moulbaix doit faire l'objet d'un remplacement ; bon nombre des éléments le constituant étant devenus obsolètes.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **24. Statut administratif et pécuniaire du personnel communal. Modifications. Approbation.**

Le Conseil communal, en sa séance du 29 mars 2013, a arrêté le budget de l'exercice 2013 ainsi que le tableau de bord 2013-2019.

Dans le cadre de la concrétisation opérationnelle du budget 2013, des mesures de gestion doivent être arrêtées afin d'assurer la continuité des services obligatoires de la Ville.

Des demandes de dérogations relatives à l'imposition foncière, à la planification de la dette et aux principes de remboursement d'emprunts CRAC sont actuellement soumises à l'autorisation de M. le Ministre des Affaires intérieures de la Région Wallonne.

Afin de rencontrer l'objectif poursuivi, d'autres mesures doivent être prises en ce qui concerne le statut pécuniaire du personnel. Ces mesures que l'Autorité ne prend pas de gaieté de cœur sont transitoires et prendront fin le plus rapidement possible dès que des ressources financières suffisantes pourront être dédiées au retour aux statuts initiaux sans mettre en péril l'équilibre budgétaire.

## **SERVICE INCENDIE**

### **25. Collaboration avec le Service Incendie de la Ville de Chièvres dans le cadre des missions de prévention et d'intervention. Prorogation de la convention de mise à disposition. Décision.**

En séance du 22 novembre 2012, le Conseil communal a décidé, notamment :

a) D'accepter la mise à disposition, avec effet au 26 juillet 2012, du Lieutenant, chef de service communal d'incendie de Chièvres et ce, pour une durée de 1 an renouvelable.

b) D'approuver la convention de mise à disposition

Le délai d'un an expirera le 25 juillet prochain et il y a dès lors lieu de proroger la mise à disposition du Lieutenant, chef de service communal d'incendie de Chièvres et ce, pour une nouvelle période de 1 an à partir du 26 juillet 2013.

### **26. Vacance de l'emploi de Sous-Lieutenant professionnel du Service Incendie. Fixation des conditions de recrutement et composition du jury. Approbation.**

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

L'article 6 dudit règlement organique prévoit 1 emploi de Sous-lieutenant ou Lieutenant professionnel. Actuellement, cet emploi est vacant.

Par sa lettre du 7 juin 2013, M. Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service souhaite, pour des raisons opérationnelles, qu'un appel soit lancé au plus vite afin de procéder à ce recrutement.

### **27. Vacance d'emploi de 4 sapeurs-pompiers ambulanciers professionnels du Service Incendie. Fixation de la composition du jury. Approbation.**

En date du 26 juillet 2012, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé le règlement organique du Service Incendie de la Ville d'Ath.

L'article 6 dudit règlement organique prévoit 8 postes de sapeurs-pompiers ambulanciers professionnels. Actuellement, tous ces postes sont vacants.

Par sa lettre du 7 juin 2013, M. Baudouin Vervaeke, Capitaine-Chef de service souhaite qu'un appel soit lancé au plus vite pour la constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers ambulanciers professionnels, à savoir le 15 juillet 2013. La réception des candidatures sera clôturée le 30 août 2013.

Il est dès lors proposé de procéder au recrutement 4 sapeurs-pompiers professionnels dans le respect de l'article 9 dudit règlement organique.

## **RENOVATION URBAINE**

### **28. Décompte final des travaux d'équipement complémentaire et de sécurisation du site situé à l'arrière des immeubles sis rue de la Station, 49 & 51 appartenant à L'Habitat du Pays Vert. Décision.**

L'Habitat du Pays Vert a construit un immeuble à appartements à la rue de la Station à Ath.

Les équipements extérieurs de base ont été pris en charge par la Société Wallonne du Logement mais la sécurisation du site nécessitait également un équipement complémentaire (murets et pilastres, grille en acier, portail en cèdre, etc..)

Les travaux étant terminés, la Ville vient de recevoir le procès-verbal de réception provisoire, qui a eu lieu le 24 janvier dernier.

En conséquence, le Collège propose de marquer l'accord sur la quote-part de la Ville dans les travaux d'aménagement des abords aux logements de l'Habitat du Pays Vert sis rue de la Station 49 & 51 à Ath.

## **FUNERAILLES ET SEPULTURES**

### **29. Mise en valeur du patrimoine funéraire en vue des commémorations des guerres 14-18 et 40-45. Axe 2. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

En séance du 26 mars 2012, le Conseil a approuvé l'appel à projet 2011 – Axe 2 – relatif à la mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations des guerres de 14/18 et de 40/45.

Dans ce cadre, le Service Espaces Verts a dressé un cahier spécial des charges visant des travaux de rénovation et de mise en valeur des monuments internes aux cimetières.

## **SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX**

### **30. Fourniture et transport de mortier fluide de garnissage des joints entre pavés. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Début du mois de mai, le Collège communal a chargé les ouvriers de la régie de réparer les zones de pavage du centre-ville non encore réalisées par les entreprises privées.

Au vu des étendues importantes à traiter, il s'avère indispensable d'acquérir une certaine quantité de mortier qui servira au jointoiment et au calage des pavés.

## **VOIRIES COMMUNALES**

### **31. Boulevard des Glacis. Construction de deux résidences à appartements par promoteur privé. Construction de la nouvelle voirie intérieure avec ses équipements. Réalisation d'un tronçon d'égouttage à charge de la Ville d'Ath. Approbation.**

En 2011, la SA Compagnie Foncière Athoise s'est vu octroyée un permis d'urbanisme afin de construire deux résidences à appartements au boulevard des Glacis à Ath.

Dans ce cadre, l'aménagement d'une nouvelle voirie intérieure devrait être réalisé très prochainement.

Ces travaux ont été confiés par le promoteur à une société privée de travaux de voiries.

Il est envisagé de prolonger le nouvel égouttage à poser en voirie, dans la nouvelle aire de stationnement à établir en partie arrière du site et ce, afin de permettre aux quelques petites habitations (n°28, 30 et 32) situées à l'arrière des deux nouveaux blocs d'appartements et quasiment enclavées d'être desservies.

## **AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **32. Comptes annuels 2011. Approbation.**

Le Receveur communal propose au Conseil communal de prévoir en modification budgétaire n°1 les allocations de crédits nécessaires pour la prise en charge des pertes de la régie, et de régulariser la situation en 2013, au terme de la présentation des comptes annuels de l'exercice 2012.

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter le bilan final et le compte de résultats de la régie communale ordinaire « Agence de Développement Local.

## **ACTION JEUNESSE INFO**

### **33. Règlement d'ordre intérieur des plaines « A fond la forme ». Approbation.**

L'Administration communale d'Ath, au travers de la cellule Action Jeunesse Info encadre les différentes activités proposées durant les plaines de vacances « A Fond la forme ».

Cette année les plaines de vacances se dérouleront du 1 juillet au 9 août 2013 sur les sites de l'école George Roland, du Faubourg de Bruxelles, du Faubourg de Tournai, de l'école communale de Mainvault, de Maffle et du foyer d'animation de Gibecq.

La reconnaissance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative aux centres de vacances, prescrit en son article 7 alinéa 3b l'obligation d'avoir et de s'engager à respecter un règlement d'ordre intérieur qui détermine les modalités pratiques de fonctionnement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de collaboration avec les différents partenaires et les parents.

Le centre est tenu d'informer les parents ou les personnes qui exercent l'autorité parentale du contenu de ce règlement.

### **34. Convention de partenariat pour la formation des animateurs de plaines de vacances. Approbation.**

Le Collège communal propose d'approuver la convention de partenariat établie entre l'Administration communale d'Ath et l'association Latitude Tam du secteur associatif de la mutualité socialiste, dans le cadre de la formation des animateurs de plaine de jeux, agréée par la Communauté française et ce pour la session 2013-2015.

## **PETITE ENFANCE**

### **35. Convention de mise à disposition de locaux. Approbation.**

Dans le cadre de la réorganisation des Maisons des Petits dirigées par la Commune, 6 structures sur les 15 actuelles, à savoir, le Faubourg de Tournai, Arbre, Bouvignies, Maffle, Mainvault et Moulbaix, fermeront leurs portes en septembre 2013. Ce regroupement de structures permettra d'optimiser le service proposé à la population tout en permettant de freiner les dépenses liées à leur fonctionnement.

En effet, afin de pouvoir diminuer le coût lié aux activités de la Petite enfance, les prix ont été revus à la hausse et seront de l'ordre de 17€ la journée et 9,5€ la demi journée, auxquels il y aura lieu d'ajouter 3€ pour couvrir les frais de repas. Cette augmentation, justifie la hausse de la qualité du service offert et l'extension des horaires d'ouverture hebdomadaire durant toute l'année. (excepté pendant 5 semaines, permettant au personnel de prendre ses congés).

Afin de mettre à profit ces structures « délaissées », répondant déjà aux normes imposées dans le Décret infrastructure de l'ONE, autorisant l'organisation d'un accueil pour les petits, la Ville a proposé de mettre à disposition ces locaux à deux ASBL déjà très actives sur l'entité, créant de la sorte un partenariat Public-Privé.

Résultant de plusieurs entrevues avec celles-ci, l'ASBL Solidarité Atoise a émis le souhait de pouvoir occuper les locaux destinés à la petite enfance situés dans les écoles de Mainvault et Arbre. Celle-ci offrirait, sur les deux sites, 15 places d'accueil pour les 18-36 mois.

Quant à l'ASBL La Babillarde, celle-ci a mis son option sur les locaux situés dans les écoles du Faubourg de Tournai, Bouvignies, Maffle et Moulbaix. Ces structures seront occupées par des accueillantes conventionnées qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité d'accueillir des enfants au sein de leur domicile. Ce service offrirait, sur les 4 sites, 27 places d'accueil pour les 0 – 36 mois. Dès lors, une convention de mise à disposition doit être conclue.

\* \* \* \* \*